

Note de service

Direction du programme jeunesse

DESTINATAIRES: Au personnel des unités des naissances du CISSS des Laurentides,

aux médecins œuvrant aux unités des naissances et à la pédiatrie aux sages-femmes et aux coordonnateurs d'activités hospitalières

EXPÉDITEURS: Andréanne Laliberté-Rhéaume, directrice adjointe continuum santé

jeunesse

Dre Audrey Picard, gynécologue et chef régionale du département

gynécologie/obstétrique

Dre Caroline Drolet, pédiatre et chef régionale du département de

pédiatrie

Louise-Hélène Côté, responsable des sages-femmes

DATE: 2021-06-23

OBJET: PASSAGE AU PALIER D'ALERTE 1 ET MISE À JOUR DES

RECOMMANDATIONS PCI

Bonjour,

Le 28 juin prochain, le palier d'alerte mis en place par le ministère afin de mieux contrôler la propagation de la COVID-19 changera pour la région des Laurentides et passera au palier d'alerte 1.

Ce changement engendra des modifications dans les directives ministérielles présentées au plan 3^e vague pour le Service mère-enfant comme suit :

- ❖ Prénatal : La présence du père ou d'une personne significative (1er accompagnant) est permise. Aucun 2e accompagnateur n'est permis.
- Pernatal: La présence du père ou d'une personne significative (1^{er} accompagnant) est permise (bloc opératoire césarienne inclus). Un 2^e accompagnateur est permis SAUF au bloc opératoire.
- ❖ Postnatal : La fratrie-famille immédiate est permise. Maximum de 2 personnes en même temps (incluant le 2e accompagnateur).
- ❖ Néonatalogie : La fratrie-famille immédiate est permise sauf pour les enfants de moins de 18 ans. Maximum de 2 personnes en même temps (incluant le 2^e accompagnateur).
- Pédiatrie-Parents : La présence de 2 parents est permise.
- ❖ Accouchement à domicile : La présence de la fratrie est permise à condition qu'elle soit accompagnée par un adulte (2e accompagnateur) et que les mesures de distanciation avec les sages-femmes soient respectées. Le port du couvre-visage pour les enfants de 10 ans et plus est requis lorsqu'ils se trouvent dans la même pièce que les sages-femmes.

125, rue Duquet Sainte-Thérèse (Québec) J7E 0A5 **Téléphone : 450 433-2777** www.santelaurentides.gouv.qc.ca

- Les rendez-vous en présentiel sont maintenant permis pour les enfants entre 0 et 5 ans.
- Les pratiques actuelles en cliniques externes sont maintenues.
- ❖ L'usagère et son accompagnateur peuvent circuler si leur questionnaire est négatif et que la femme enceinte a reçu un test négatif à la COVID-19.

Nous encourageons les familles à continuer d'agir avec prudence et diligence. Le CISSS des Laurentides compte sur la collaboration des usagères et des personnes significatives afin de limiter leurs déplacements à l'unité des naissances et entre les étages de l'établissement.

Finalement, il est à noter que toute situation particulière sera évaluée cas par cas, par l'équipe soignante.

Pour toutes questions, prière de vous adresser aux chefs d'unité des naissances, responsable sage-femme ou chefs de département médical local.

Merci de votre collaboration!